



Le Département teste un nouveau procédé pour ralentir la croissance du myriophylle hétérophylle dans la Somme : le « bleu marine »

Amiens, le mercredi 4 août 2021

Pour lutter contre le développement du myriophylle hétérophylle, plante aquatique envahissante à croissance rapide qui prolifère notamment dans la Somme, le Conseil départemental lance une expérimentation à l'aide d'un colorant biologique et biodégradable de teinte bleue utilisé en agroalimentaire.

184 ha traités par le Conseil départemental

La Somme est touchée par le développement du myriophylle hétérophylle. Cette plante aquatique à croissance rapide impacte désormais une grande partie des voies navigables du territoire nationale. Elle prolifère en eau douce stagnante ou avec faible courant et développe des tiges de plus de 3 m de long poussant jusqu'à 30 à 40 cm hors de l'eau.

Sa densité gêne considérablement la navigation ainsi que la pratique des sports nautiques et de la pêche. Elle est également une menace pour la biodiversité et l'équilibre écologique.

Les moyens actuels de lutte contre cette espèce sont le faucardage consistant à couper mécaniquement la plante et le hersage permettant d'arracher la plante à partir d'une pelle hydraulique amphibie.

Depuis les premières campagnes de lutte contre cette espèce, près de 184 ha ont ainsi été traités par le Conseil départemental, pour un montant total de près de 1,5 M€.

Le Département a récemment fait l'acquisition d'un bateau muni d'un équipement spécialisé et un second bateau faucardeur est en cours d'acquisition.

Limiter la croissance de la plante par une diminution de l'activité photosynthétique.

En complément de ces actions, le Département lance une expérimentation avec l'utilisation d'un colorant biologique de teinte bleue utilisé en agroalimentaire. Ce produit, commercialisé par la société T.A.S.O est appelé «*bleu marine*». Il sera testé à partir du lundi 9 août prochain, sur le canal artificiel entre Bray-sur-Somme et Cappy.

Cette couleur bleue a le pouvoir de limiter la croissance du myriophylle hétérophylle par une diminution de l'activité photosynthétique. Le colorant inhibiteur des végétaux est non toxique pour l'homme et les poissons. L'objectif de cette expérimentation est de tester le produit sur un bief relativement court (bief de Froissy), puis de décliner l'expérience à plus grande échelle en 2022, selon les résultats obtenus.

L'expérimentation est conduite par les agents de la Direction du fleuve et des ports, à partir d'un protocole mis en œuvre sur les préconisations du fournisseur. L'application sera réalisée sur trois périodes successives nécessitant un délai de trois semaines entre chaque intervention.

Un suivi permettra de mesurer la capacité de repousse du myriophylle hétérophylle en comparaison à un site non traité au colorant, mais ayant été faucardé sur la même période.

Ce produit ne nécessite aucune autorisation spécifique mais l'expérience a été portée à la connaissance de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), de la fédération des pêcheurs de la Somme ainsi qu'à l'Office Français de la Biodiversité.

Le coût de l'expérience se limite à l'achat du produit, soit 3 500 € TTC.

CONTACT PRESSE

Eloïse Devred - e.devred@somme.fr

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18

somme.fr/presse

